

## STRASS - Syndicat du travail sexuel

<p><b>Questions générales</b></p>	<p>État membre / pays          Organisation rapporteuse          Population cible          Méthode mise en place</p>	<p>France          STRASS          TravailleurSEs du sexe LGBT          Contributions de nos membres ; Documentation via notre service juridique ; Recherche en partenariat avec universitaires</p>
<p><b>1. Efforts des États</b>          Quels sont les efforts pris par les États pour améliorer leur connaissance sur la population LGBT ?</p>	<p>Des questions sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont-elles incluses dans les enquêtes gouvernementales (recensement, enquêtes nationales de santé, enquêtes sur le revenu et les conditions de vie ou autres enquêtes financées ou mandatées par l'État) ?</p> <p>Des questions sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont-elles incluses dans des dossiers administratifs (par exemple, certificats de naissance / registres de naissance, cartes d'identité, dossiers scolaires, licences professionnelles, registres de sécurité sociale et de prestations publiques et autres documents gouvernementaux) ?</p>	<p>Les travailleurSEs du sexe LGBT sont une population clé pour laquelle des données manquent car il n'y a pas de déségmentation de la population MSM, les femmes trans ne sont pas des MSM et qu'il n'y a pas de données spécifiques sur les travailleurSEs du sexe en général.</p>
<p><b>2. Type de données</b></p>	<p>Quels types de données le gouvernement peut-il collecter pour comprendre la nature et l'ampleur de la violence (par exemple, à travers des statistiques sur les crimes motivés par la haine et le discours de haine LGBT), la discrimination et les disparités en matière de santé, d'éducation, de travail, de participation civique et autres domaines importantes ?</p>	<p>"TGEU a publié des recherches montrant que 65% des femmes trans assassinées dans le monde étaient travailleuses du sexe. Les agresseurs transphobes et homophobes ciblent particulièrement les travailleurSEs du sexe car ils savent que la criminalisation du travail sexuel et les discriminations légales réduisent considérablement l'accès à la justice des victimes. A ce jour, il n'y a pas de données collectées pour mesurer l'étendue de la violence à l'égard des travailleurSEs du sexe LGBT, et les données sur leur santé restent très limitées.</p>
<p><b>3. Protection et garantie des droits fondamentaux</b>          Des personnes fournissant des données à caractère personnel et des personnes qui collectent ces données</p>	<p>Garanties visant à protéger la vie privée des personnes fournissant des données sur leur orientation sexuelle / identité de genre et la confidentialité des données fournies par ces personnes</p> <p>18. Fournir des données sur les activités liées à la mise en œuvre du Programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.</p>	<p>Dans un contexte de criminalisation du travail sexuel, il est difficile, voire impossible de collecter des données pertinentes sur les travailleurSEs du sexe LGBT, ne serait ce que pour les identifier. Malgré cela, des organisations basées acteurs à produire des données. Ce fut le cas en France avec la publication par Médecins Du Monde d'une recherche travailleurSEs du sexe. Il est à noter que des données plus spécifiques sur les travailleurSEs du sexe LGBT, notamment les femmes trans seraient nécessaires car cette population subit des effets amplifiés des politiques menées, se situant au croisement de plusieurs discriminations et oppressions.</p> <p><a href="https://www.medecinsdumonde.org/sites/default/files/Rapport-prostitution-BD.PDF">https://www.medecinsdumonde.org/sites/default/files/Rapport-prostitution-BD.PDF</a></p>

<p><b>4. Risque à la collecte de données</b></p>	<p>Quels sont les risques associés à la collecte et à la gestion de données sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et les initiatives prises pour les surmonter ?</p>	<p>Les travailleurSEs du sexe LGBT étant une population diverse, de nombreux risques de biais méthodologiques peuvent subvenir car les échantillons de répondants aux entretiens sont souvent limités à un petit nombre de personnes.</p>
<p><b>5. Collecte de données mal avisée</b></p>	<p>Existe-t-il des circonstances dans lesquelles la collecte de données serait mal avisée, par exemple dans les pays où les relations entre personnes de même sexe sont criminalisées ou lorsque le traitement des questions relatives à l'orientation sexuelle ou l'orientation de genre par des agences gouvernementales a été source de préoccupations ?</p>	<p>Il est évident que tout contexte de criminalisation et de discriminations est dangereux dans la collecte de données. Un moyen de surmonter ce problème est de travailler avec les organisations communautaires qui mettront en place des méthodes pour protéger l'anonymat des personnes tout en bénéficiant d'une relation de confiance.</p>
<p><b>6. Consultation de la société civile dans la collecte</b>  Dans quelle mesure la société civile est-elle en mesure de participer de manière significative à la conception et à la mise en œuvre de ces programmes ?</p>	<p>Les États ont-ils des politiques qui guident le processus de participation de la société civile aux programmes statistiques nationaux et aux autres efforts déployés par les États pour accroître les connaissances sur les populations LGBT ?</p> <p>La société civile a-t-elle la capacité, en termes d'expertise et de connaissances techniques, de participer utilement aux efforts de l'État en matière de collecte de données ?</p> <p>Qu'est-ce qui constitue une participation significative dans ce domaine ?</p>	<p>Les États devraient s'inspirer des guides et recommandations internationaux comme le guide SWIT des Nations Unies pour améliorer leurs pratiques.</p> <p>Les organisations communautaires par et pour et les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont les mieux placées pour la collecte de données sur les travailleurSEs du sexe LGBT.</p> <p>Les organisations dirigées par les travailleurSEs du sexe doivent être partie prenante en tant que partenaires égaux de la conception à la mise en œuvre et évaluation des projets et donc de la collecte des données également. Elles sont les mieux placées pour identifier des leaders travailleurSEs du sexe LGBT qui serviront de relais pour une collecte de données efficace et éthique.</p>

**8. Conséquence d'un système d'une classification mondiale inexistante**

L'absence d'un système de classification mondial comporte-t-elle un risque que les données ne soient pas utiles pour des comparaisons internationales ou ne reflètent pas précisément les identités et les réalités vécues par les populations locales ?

Sans indicateurs communs et harmonisés, le risque est en effet important. Il faut donc travailler avec le réseau mondial NSWP pour identifier des méthodes de travail efficaces pour un travail à échelle internationale. <https://nswp.org>